

Conseil Municipal ***Séance du 06 mai 2026***

L'an deux mille vingt-six, le six mai à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Philippe SOINARD, Maire.

Présents : SOINARD Philippe, MARIN Eric, EUDES Sylvie, SALLEY Philippe, LOUVEL Jean-Jacques, DUBOST Christian, LEFEVRE Véronique, GIRAUD Laurence, LOUBAYERE Michael, DUREL Ismaël, VEYSSIERE Franck, LEBLOND Mélanie, MOURCELY Pauline, LEFÈVRE Yolaine, GUERIN Amandine,

Mme Mélanie LEBLOND désignée conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

En l'absence de remarque, le compte-rendu a été approuvé.

AGENDA DU MAIRE

10 avril : Avec Mme Sylvie EUDES, spectacle des enfants de maternelle au cirque à PIERREVILLE.

14 avril : Avec M. Eric MARIN, rendez-vous avec une entreprise concernant le problème de ventilation de la salle communale, un devis va être transmis après étude.

15 avril : Avec Mme Sylvie EUDES réunion de préparation de la fête de la musique avec les communes et associations de PIERREVILLE, Le ROZEL, SURTAINVILLE. Les orchestres sont retenus. Il manque une scène. Prochaine réunion le 3 juin.

17 avril : Avec les adjoints, réception des agents, afin qu'ils connaissent physiquement tous les adjoints et le rôle de chacun.

20 avril : Réception de Mlle ANGER, demeurant ST GERMAIN-LE-GAILLARD, qui va commencer une formation en alternance de paysagiste et qui demande s'il est possible de la faire au sein de la commune. Après étude de ses besoins de formation, il s'avère que la commune ne peut pas répondre à ses attentes.

21 avril : Participation à la Commission de Territoire des Services Communs (C.T.S.C) pour désignation des rapporteurs de chaque Groupe de Travail (G.T).

21 avril : Participation à la Commission de Territoire afin de préparer le prochain conseil communautaire.

23 avril : Avec Mme Sylvie EUDES, rendez-vous avec la commerciale de l'entreprise LEBOUCHER, afin d'obtenir un devis pour la fourniture d'extincteurs et de plan d'intervention pour la nouvelle salle.

24 avril : Participation à la cérémonie de départ du Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Les Pieux.

27 avril : Avec Mme Sylvie EUDES, réception d'un résident du camping au sujet de l'état de son mobile-home. Il a été informé qu'il n'est pas possible que la situation perdure. Il doit prendre contact avec les services sociaux et revenir vers nous.

27 avril : Participation au conseil communautaire à VALOGNES. 88 délibérations à l'ordre du jour, dont quelques une techniques concernant le budget et les autres portant sur la

désignation de membres au sein des différents organismes partenaires de l'Agglomération du Cotentin.

29 avril : Avec Mme Sylvie EUDES, et les agents du camping, travail sur une éventuelle évolution des tarifs du camping, avant de la proposer au vote du conseil municipal.

04 mai : Réception de M. BOUCHARD concernant une concession au columbarium.

04 mai : Avec les adjoints, réception de M. Mathis POTIER qui remet à la commune une table de pique-nique, qu'il a réalisée dans le cadre de sa formation.

05 mai : Réunion de la commission fêtes et cérémonies afin de préparer le 8 mai, la ST URBAIN et la fête de la musique.

06 mai : Participation à la Commission de Territoire au Pôle Ouest Cotentin afin d'étudier les projets, concernant l'appel à manifestation d'intérêt pour le « sciotot ». Dans l'immédiat les éléments contenus dans ces dossiers sont confidentiels, et il n'est pas possible de communiquer.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNION

Néant

Ordre du jour :

COMITE CONSULTATIF COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (C.C.C.A.S) (DE2026050601)

Le maire est le président de droit de tous les comités. En cas d'absence ou d'empêchement, les comités sont convoqués et présidés par le vice-président élu par ceux-ci lors de leur première réunion.

Depuis le 01 janvier 2024, un Comité Consultatif Communal d'Actions Sociales remplace le Centre Communal d'Actions Sociales. La composition de ce comité est fixée par le conseil municipal sur proposition du Maire. Il peut comprendre des personnes n'appartenant pas au conseil municipal. Il a pour mission de rendre un avis sur toutes les demandes d'aides sociales portées à sa connaissance, et de proposer des événements en faveur, notamment des personnes âgées (colis de Noël, repas, etc.) qui devront être votés par le conseil municipal.

Le maire propose :

Mme Anne LE CALVEZ

Mme Elisabeth TRAVERT née GUERIN

Mme Coralie FRANCOIS née LEVALLOIS

Mme Céline PERNIN née AGADAS-CAOU

Mme Karen LECRUX née HERVY

M. Daniel COCU

en personnes n'appartenant pas au conseil
et

Mme Sylvie EUDES,

M. Christian DUBOST

Mme Véronique LEFEVRE

M. Franck VEYSSIERE

Mme Mélanie LEBLOND, née OLIVIER

Mme Pauline MOURCELY, née LEDREDONCHEL

en personnes appartenant au conseil

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide que le Comité Consultatif Communal d'Actions Sociales de la commune sera composé de :

Mme Anne LE CALVEZ
Mme Elisabeth TRAVERT née GUERIN
Mme Coralie FRANCOIS née LEVALLOIS
Mme Céline PERNIN née AGADAS-CAOU
Mme Karen LECRUX née HERVY
M. Daniel COCU
en personnes n'appartenant pas au conseil
et
Mme Sylvie EUDES,
M. Christian DUBOST
Mme Véronique LEFEVRE
M. Franck VEYSSIERE
Mme Mélanie LEBLOND, née OLIVIER
Mme Pauline MOURCELY, née LEDREDONCHEL
en personnes appartenant au conseil

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D) (DE2026050602)

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit la création dans chaque commune de moins de 2000 habitants d'une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi convient-il à la suite des dernières élections municipales et de l'installation du conseil municipal de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Il convient d'adresser dans l'ordre souhaité, au Directeur Départemental des Finances Publiques, une liste de propositions comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques, choisira les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms : (Noms, Prénom, domicile)

M. SOINARD Philippe SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
Mme LE CALVEZ Anne SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
M. MARIN Eric SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
M. Daniel COCU SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
M. SALLEY Philippe SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
Mme LENEPVEU Hélène SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
Mme EUDES Sylvie SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
Mme DESPERQUES France SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
Mme LEBLOND Mélanie SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
M. LECOMTE Gilles SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
Mme GIRAUD Laurence SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
M. SANTARNACCHI Yves SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
M. LOUVEL Jean-Jacques SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
M. CARDET Paul SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD

M. LOUBAYERE Michael SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
Mme PITHOIS Alice SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
M. DUBOST Christian SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
Mme TRAVERT Elisabeth SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
M. VEYSSIERE Franck SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
M. VAULTIER Hubert SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
Mme LEFEVRE Véronique SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
Mme LEFEVRE Thérèse SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
M. ABRAHAM Patrick SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
M. Olivier SANSON SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD

COMITE DE PILOTAGE «AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE» (DE2026050603)

Le maire est le président de droit de tous les comités. En cas d'absence ou d'empêchement, les comités sont convoqués et présidés par le vice-président élu par ceux-ci lors de leur première réunion.

La cour d'école est un lieu de respiration indispensable à la vie scolaire. Or la cour de l'école primaire est très minérale et peu propice aux activités diverses, elle est essentiellement cantonnée aux jeux de ballons.

Aussi, le Maire propose de créer ce comité de pilotage chargé de travailler sur le réaménagement de la cour d'école en mettant l'accent sur le résultat la végétalisation ou la désimperméabilisation, en accord avec les enseignants, et les souhaits des enfants. En effet les temps en extérieur peuvent participer à favoriser l'autonomie, la sociabilité et la créativité, et apaiser le climat scolaire : jeux diversifiés, défoulement, découverte (faire des trous, ramasser des petites branches, des feuilles), détente, coopération...

Le maire propose Mmes Sylvie EUDES, Véronique LEFEVRE, Laurence GIRAUD, Pauline MOURCELY et Yolaine LEFEVRE, ainsi que MM. Eric MARIN et Philippe SALLEY.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide que le comité de pilotage « Aménagement de la cour d'école » sera composé de Mmes Sylvie EUDES, Véronique LEFEVRE, Laurence GIRAUD, Pauline MOURCELY et Yolaine LEFEVRE, ainsi que MM. Eric MARIN et Philippe SALLEY.

Mardi 12 mai 16H30 1ère réunion.

COMITE DE PILOTAGE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DE2026050604)

Le maire est le président de droit de tous les comités. En cas d'absence ou d'empêchement, les comités sont convoqués et présidés par le vice-président élu par ceux-ci lors de leur première réunion.

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I) de la commune n'est pas suffisante et doit être améliorée, aussi le Maire propose la création de ce Comité chargé, en s'appuyant sur le schéma communal de défense incendie d'étudier les travaux nécessaires à l'amélioration, puis de les proposer au conseil municipal en les priorisant.

M. le Maire propose :

- M. Philippe SOINARD
- M. Eric MARIN
- M. Mickaël LOUBAYERE
- M. Ismaël DUREL
- M. Franck VEYSSIERE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide que le Comité de Pilotage Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I) sera composé de :

- M. Philippe SOINARD
- M. Eric MARIN
- M. Mickaël LOUBAYERE
- M. Ismaël DUREL
- M. Franck VEYSSIERE

AUTORISATION DE PROGRAMME & CRÉDITS DE PAIEMENTS (A.P/C.P) (DE2026050605)

M. le Maire rappelle le projet de construction de la salle intergénérationnelle.

Par délibération 2025-022601 du 26 février 2025, le conseil municipal a adopté une première modification de l'APCP pour prendre en compte l'absence d'attribution de dotation d'équipement des territoires ruraux ou DETR

Par délibération 2026-021904 du 19 février 2026, le conseil municipal a inclus le montant des travaux de raccordement du bâtiment, l'avenant N°1 au Lot 2 Gros œuvre ainsi que l'équipement en mobilier de la nouvelle salle,

Par délibération 2026-021904 du 19 février 2026, le conseil municipal a inclus la totalité des besoins en mobilier et l'agencement de la nouvelle salle

Par délibération 2026-021904 du 19 février 2026, le conseil municipal a actualisé l'Autorisation de Paiement pour prendre en compte l'avenant N°1 au LOT 2 gros œuvre,

Considérant qu'il convient d'inclure les prestations contrôle technique et les attestations réglementaires après travaux, Monsieur le Maire propose de modifier l'APCP comme suit :

APCP -SALLE MULTIFONCTIONS OPERATION 22

affectation de l'AP	Montant prévisionnel	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026	BP2027
Dépenses	649 637.71 €	17 630.00 €	2 865.83 €	15 000.00 €	26 092.05 €	523 409.87 €	316 473.36 €	304 206.47 €	49 902.03 €
études et honoraires(SPS, CT)	63 180.00 €	16 630.00 €	2 865.83 €	15 000.00 €	25 300.95 €	24 501.22 €	25 300.36 €	9 712.86 €	
frais d'insertion	791.10 €	1 000.00 €	0.00 €		791.10 €	0.00 €			
frais études/insertion (régul imputation)									
travaux	568 866.61 €	0.00 €		0.00 €		498 908.65 €	291 173.00 €	277 693.61 €	
Mission Diag				0.00 €					
Mission Contrôle Technique									
Mission SPS				0.00 €					
mobilier - agencement	11 300.00 €							11 300.00 €	
Divers	1 700.00 €							1 700.00 €	
Matériel informatique	1 500.00 €							1 500.00 €	
Logiciel	2 300.00 €							2 300.00 €	
Rbt emprunt FCTVA court terme									
Rbt emprunt subvention									
abondement fonds de roulement									49 902.03 €
recettes	649 637.71 €	17 630.00 €	2 865.83 €	15 000.00 €	26 092.05 €	523 409.87 €	316 473.36 €	304 206.47 €	49 902.03 €
subvention Etat (DETR)	0.00 €	0.00 €		0.00 €		0.00 €			
SUB Conseil Deptal (FIR)	83 300.00 €	0.00 €		0.00 €				83 300.00 €	
Sub CAC (fonds concours)	70 000.00 €	0.00 €		0.00 €		28 000.00 €		70 000.00 €	
Emprunt Subvention									
FCTVA 16,404%	106 566.57 €	0		0.00 €	470.11 €	4 280.14 €	4 280.14 €	51 914.29 €	49 902.03 €
Emprunt 15 ans	200 000.00 €	0.00 €		0.00 €		200 000.00 €	200 000.00 €		
Emprunt court terme (relais 2 ans)				0.00 €					
autofinancement	189 771.14 €	17 630.00 €	2 865.83 €	15 000.00 €	25 621.94 €	103 942.31 €	112 193.22 €	49 090.15 €	
besoin en fonds de roulement				0.00 €		187 187.42 €		49 902.03 €	
excédent de financement n-1				0.00 €					
besoin de financement du BP	0.00 €	0.00 €		0.00 €		0.00 €		0.00 €	0.00 €
excédent de financement du BP	0.00 €	0.00 €		0.00 €		0.00 €		0.00 €	0.00 €
	dont auto finan- cement	dont auto finan- cement		dont auto finan- cement		dont auto finan- cement		dont auto finan- cement	dont auto finan- cement
	189 771.14 €	17 630.00 €		15 000.00 €		103 942.31 €		49 090.15 €	0.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à modifier l'APCP comme présenté ci-dessus, précise que les crédits de paiement 2026 sont inscrits au budget primitif 2026 sur l'opération concernée et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

DÉCISIONS MODIFICATIVES (DE2026050606)

Afin de prendre en compte l'avenant N°1 au LOT 2 gros œuvre, M. le Maire propose de procéder à l'écriture comptable suivante :

M. le maire propose donc la décision modificative suivante :

DF 65888 -7.740,00 €

DF 023 +7.740,00 €

DI 2031-22 +7.740,00 €

RI 021 +7.740,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte et donne tous pouvoirs à M. le Maire, ou un de ses adjoints, pour signer tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SALLE DE CONVIVIALITÉ (DE2026050607)

La salle de convivialité est terminée, M. le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de location comme suit, et donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération à M. le Maire :

- Acompte : 50,00 €
- Caution : 500,00 €
- Écoles du RPI : gratuit
- Association dont le siège est à SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD : gratuit
- Association forfait annuel : 50,00 €
- Une journée en semaine : Vin d'honneur ou verre du souvenir avec charges comprises : 80,00 € pour habitant de la commune et 100,00 € pour habitant hors commune.
- Le week-end avec charges comprises : 120,00 € pour habitant de la commune et 150,00 € pour habitant hors commune.
- Forfait ménage : 30,00 €

CAMPING (DE2026050608)

Les tarifs du camping n'ont pas été revus depuis le 1^{er} janvier 2025. M. le Maire propose de les modifier comme suit :

MOBIL-HOME PRIVE	Anciens tarifs TTC en €	Tarifs proposés TTC en €
Emplacement couple	128	135
Taxe ménagère mensuelle	10,5	10,5
Personne supplémentaire/jour	3,4	4
Enfant – 7 ans/jour	0,95	1
Électricité par KW consommés	0,20	0,20

EMPLACEMENT OUVRIER	Anciens tarifs TTC en €	Tarifs proposés TTC en €
Emplacement une personne	150	160
Taxe ménagère mensuelle	10,5	10,5
Personne supplémentaire/jour	3,4	4
Enfant – 7 ans/jour	0,95	1
Électricité par KW consommés	0,20	0,20

MOBIL HOME OUVRIER	Anciens tarifs TTC en €	Tarifs proposés TTC en €
Une personne	103	110
Deux personnes	134	145
Taxe ménagère mensuelle	10,5	10,5
Personne supplémentaire/jour	3,4	4
Enfant – 7 ans/jour	0,95	1
Electricité par KW consommés	0,20	0,20

TARIF JOURNALIER		
CAMPEUR	Anciens tarifs TTC en €	Tarifs proposés TTC en €
Emplacement	2,85	3
Campeur	2,7	3
Enfant – 7 ans/jour	2,4	3
Voiture	2,4	3
Animal domestique	1,9	2
Taxe ménagère journalière	0,35	0,35
Forfait électricité jour	2,24	2,24

Location mobile-home (semaine)	Basse saison TTC en €	Haute saison TTC en €
Une/deux personnes	380	450
Enfant -7 ans / jour	2,35	2,35
Électricité par KW consommés	0,20	0,20
Forfait WE (2 nuits)	200	200

Après, en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de location comme indiqués ci-dessus, à compter du 01 juin 2026, et donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération à M. le Maire.

CIMETIERE (DE2026050609)

Une concession funéraire est, par principe, incessible en raison de son caractère essentiellement familial et de l'appartenance du cimetière au domaine public de la commune. Une jurisprudence constante a ainsi établi qu'une concession de sépulture ne peut faire l'objet d'un contrat de vente.

En revanche, la rétrocession est possible. La rétrocession est le retour de la concession à la commune moyennant remboursement au titulaire d'une partie du prix payé en fonction de la durée déjà écoulée.

M. Jean-Luc SALLEY demeurant EQUEURDREVILLE a acheté le 26 mai 2021 la concession perpétuelle 218, emplacement D 66 pour un montant de 186,00 €. Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, M. SALLEY déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté contre le remboursement de la somme de 100,00 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la demande de rétrocession de M. Jean-Luc SALLEY et fixe le remboursement à la somme de 100,00 euros, et donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération à M. le Maire.

AIDES SOCIALES

Néant

SUBVENTIONS

Néant

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence GIRAUD afin qu'elle expose le principe du dispositif « Papillon » par l'association créée en 2018 par M. Laurent BOYER

Il s'agit de donner la parole aux enfants de primaire en déposant des mots dans une boîte aux lettres pour signaler des problèmes (maltraitance, harcèlement, autres...).

Plusieurs personnes interviennent (une personne référente, une personne ressources, une personne en charge de la relève des courriers papillons).

Le pack d'installation est de 300,00 € (boîte aux lettres matériel + affiche + coches journalier // support mural + courriers papillons // flyers) et 275,00 € le renouvellement

Représentant dispositif SAG.

Titulaire : M. Jean-Jacques LOUVEL

Suppléant : Mme Laurence GIRAUD

M. le Maire informe le conseil municipal que le tracteur tondeuse de la commune était devenu vétuste et dangereux (les sécurités ne fonctionnaient plus) et qu'il a été obligé de le remplacer. Un devis a été demandé à la SAS MAHIEU DAVID AUTO SERVICE de SAINT GERMAIN LE GAILLARD et un second à LEBIEZ MOTOCULTURE DE VALOGNES. Pour un matériel identique, le devis de la SAS MAHIEU DAVID AUTO SERVICE d'un montant de 3.430,58 € TTC était le moins disant. Le tracteur tondeuse a donc été acheté dans cet établissement.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis de l'entreprise LEBOUCHER d'un montant de 1.147,44 € pour la fourniture d'extincteurs, de plan d'intervention et d'évacuation pour la nouvelle salle.

M. le Maire informe le conseil municipal que sur les 12 cases du columbarium acheté en 2023, 6 sont déjà occupées ou retenues. La commission cimetière va devoir examiner ce problème, et faire des propositions au conseil, car il n'est pas certain qu'il y ait la place pour en mettre un à côté des deux premiers.

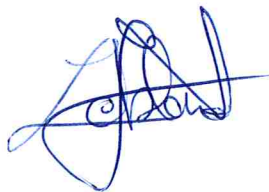
M. le Maire informe le conseil municipal que la messe patronale aura lieu le 17 mai 2026 à l'église de St Germain. Comme d'habitude la commune offrira une brioche à chaque participant.

Prochaines réunions : 18 juin 2026 à 20H00
 20 juillet 2026 à 20H00
 26 août 2026 à 20H00

Fêtes et Cérémonies le 13 mai 2026 à 18H00

FIN DE SÉANCE

Le secrétaire de séance
Mme Mélanie LEBLOND



Le maire
Philippe SOINARD

